

APPEL À CANDIDATURES

ATELIER DE L'ACHILLE

1er JUILLET – 30 SEPTEMBRE 2021

La ville de Saint-Malo lance un appel à candidature auprès des artistes, dans le domaine des arts visuels :

Mise à disposition d'un atelier-logement pour la création artistique.

CONTEXTE / PRÉSENTATION

La Ville de Saint-Malo souhaite soutenir la création artistique en mettant à disposition, pendant la saison estivale, un atelier d'artiste avec logement au sein même du Parc de la Briantais.

Cet appel à candidature s'adresse aux artistes du domaine des arts visuels.

Le parc de la Briantais, trésor du patrimoine malouin, domaine de 27 hectares, réaménagé au 19^e siècle par les frères Bühler, avec des vues imprenables sur l'estuaire de la Rance, la Tour Solidor et la Baie de Saint-Malo, offre un cadre exceptionnel pour la création artistique. Le château, ancienne propriété de Guy La Chambre - ancien Ministre d'Etat, député, maire de Saint-Malo - a été cédé à l'association diocésaine de Rennes. La Ville de Saint-Malo en a fait acquisition en 1999.

OBJECTIFS

- Mettre à disposition des artistes un espace de création dans un environnement naturel et au cœur du patrimoine malouin.
- Permettre aux artistes de séjourner à Saint-Malo pendant leur temps de création
- Soutenir et diffuser la création artistique à Saint-Malo
- Faciliter les échanges entre les artistes et le public
- Offrir aux artistes une visibilité auprès de tous les publics

CONDITIONS D'ACCUEIL

- Occupation sur une période de 3 mois : 1^{er} juillet au 30 septembre 2021
- L'atelier-logement offre un espace de travail et un hébergement meublé, avec connexion internet. Il se compose de la manière suivante :
Au rez-de-chaussée : un atelier de 26m², une cuisine, un espace de convivialité, un espace de stockage de 13 m² et un accès direct au jardin
A l'étage : deux chambres et une salle de bain
- Localisation : quartier Saint-Servan, à 15 min en vélo de l'Intra-Muros et de la chaussée du Sillon.
- Accessibilité : l'atelier-logement ne répond pas, pour le moment, aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, mais nous faisons le nécessaire pour l'avenir.
- Les frais liés à la vie courante (nourriture, transport, entretien, ...) sont à la charge de l'artiste.
- Les frais d'eau et d'électricité sont pris en charge par la Ville de Saint-Malo.

CRITERES DE SELECTION

- L'appel à candidature s'adresse à tous les artistes sans limite d'âge
- Le projet devra répondre aux objectifs fixés par la Ville de Saint-Malo
- Une attention sera portée sur la qualité du projet artistique
- Faisabilité du projet

Une commission composée de personnalités qualifiées étudiera les candidatures et procédera à la sélection des artistes.

DIFFUSION / INTERVENTIONS

- Le travail de l'artiste, produit notamment durant les 3 mois de création, pourra être diffusé au cours de la saison culturelle 2022, dans le cadre d'une exposition ou à travers une publication.
- Il pourra être demandé à l'artiste de mener des actions de sensibilisation auprès de différents publics : présentation d'une étape de travail, ouverture au public de l'atelier, rencontre avec le public. Ces interventions feront l'objet d'une rémunération.
- L'artiste pourra envisager de céder à la Ville de Saint-Malo une œuvre, dans des conditions à définir, afin d'en permettre sa diffusion au-delà des restitutions envisagées (exposition, publications, ...)

DEPOT DES CANDIDATURES

Les artistes souhaitant se porter candidat sont invités adresser avant le 30 avril 2021.

- Un CV / bio
- Un dossier artistique présentant les projets passés
- Une présentation du projet que le candidat souhaite développer pendant son temps d'occupation dans l'atelier
- Un portfolio des créations déjà réalisées ou du projet en résidence

A adresser à : culture@saint-malo.fr

Interlocutrice : Johanna Pigrée

Ou

Direction Culture
Pôle Culturel La Grande Passerelle
2 rue Nicolas Bouvier
35400 Saint-Malo
Tel : 02 99 40 71 27

Toute candidature incomplète ou hors délais ne sera pas étudiée.